

DÉCISION

Décision n° : AT/AG/2024/126

Don d'archives ayant appartenu à Alice Riddle-Kindler

Nous, Maire de la Ville de Senlis,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, reçue par la Sous-Préfecture le 6 juillet 2020 et affichée le 6 juillet 2020, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine ROBERT, 1^{ère} Adjointe au Maire, n° 118 en date du 9 juillet 2020,
Considérant l'intérêt pour la Ville d'enrichir son patrimoine,

DÉCIDONS :

Article 1 : L'acceptation du don à la ville de Senlis de M. Andrew Kindler, résidant 17 Carysfort Road, London N16 9AA, d'un ensemble d'archives et d'objets ayant appartenu à l'artiste Alice Riddle-Kindler (une boîte de peinture, un appareil photo, des agendas, un dossier d'exposition de Washington, des lettres et factures).

Article 2 : Ces objets entreront dans le matériel d'étude et les archives des collections du musée d'Art et d'Archéologie de Senlis.

Article 3 : Ce don manuel est consenti *sine die* et à titre gracieux.

Article 4 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 rue Lemercier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de Senlis,
- M. Andrew Kindler

Fait à Senlis, le 22 / 04 / 2024



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Robert'.

Marie-Christine ROBERT

1^{ère} adjointe déléguée aux Affaires Culturelles

Cette décision a été

Reçue en Ss-Préfecture le : 23 / 04 / 2024

Affichée le : 23 / 04 / 2024

Publiée sur le site internet de la ville : 23 / 04 / 2024

123

45

1800000000

1000000000

1000000000

1000000000

